



DIVORCE après altération définitive du lien conjugal

Par **sharon**, le **23/12/2009** à **17:13**

Bonjour

J'ai quitté le domicile conjugal en 2005, je souhaite divorcer et obliger mon mari à vendre nos biens immobiliers peut t-il refuser ?
date du MARIAGE 19 août 1995 (pas de contrat de mariage)
achat d'un appartement en commun avant le mariage
achat d'un terrain avec un chèque issu de mon compte personnel en 1999
Ayant terminé une formation je suis à la recherche d'un emploi car je n'ai plus de ressources et mon mari va arrêter de m'envoyer de l'argent par mensualités donc je prépare un dossier pour bénéficier d'une aide juridique gratuite...
je vous remercie de vos réponses
SH